



DECLARATION SNES-FSU CAPA RENDEZ-VOUS DE CARRIERE MERCREDI 22 JANVIER 2020

La CAPA qui nous réunit aujourd'hui est la 1^{ère} de l'année, une des dernières suite à la casse du paritarisme, dans un contexte de fortes tensions sociales. Elle concerne les rendez-vous de carrière.

La carrière c'est le salaire. C'est un enjeu capital, à l'heure où le gouvernement essaie de mettre à bas l'ensemble des garanties et statuts qui protègent les salariés en général et les fonctionnaires en particulier : paritarisme, système des retraites et code des pensions... Notre employeur, l'État, *via* le Ministre de l'Éducation Nationale, tente de nous vendre un système de retraite par points en échange d'une hypothétique revalorisation, par l'institution d'un système de primes « au mérite » analogue à ce qui existe pour d'autres corps de fonctionnaires (ce qui permet de mieux régner), accompagné d'une « redéfinition » de nos métiers.

Halte à l'enfumage ! Halte à l'entourloupe ! C'est une insulte faite à la raison et aux personnels.

- *Loi transformation de la Fonction publique : une destruction pure et simple du statut de 1946.* Ses équilibres, réaffirmés par les lois de 1982 à 1984, y sont piétinés, et avec eux la conception d'un fonctionnaire citoyen au service de l'intérêt général opposée à celle d'un fonctionnaire « aux ordres ». C'est tout le modèle social français et la garantie de neutralité des agents publics qui sont remis en cause. C'est aussi le renoncement à faire évoluer la Fonction publique pour garantir plus et mieux de services publics aux usagers sur tout le territoire. Tous les éléments qui apportent des garanties aux personnels et donc aux usagers contre l'arbitraire sont attaqués : commissions paritaires vidées de leur substance, fusion de certaines instances, recrutement massif de contractuels, création d'une rupture conventionnelle pour les fonctionnaires avec toutes les dérives possibles...

- *Retrait de l'âge pivot : un piège !* Le cœur de la réforme est maintenu : retraites à points équivaut à retraites en moins. La mise en scène sur le vrai/faux retrait de l'âge pivot, appelé aussi « âge d'équilibre », qui pourrait revenir très vite, n'a pas fait illusion longtemps. Les personnels de l'Éducation nationale ont bien compris, comme la majorité des Français, vous y compris mesdames, messieurs les personnels de l'administration rectorale, inspecteurs et chefs d'établissement, qu'il s'agissait de les faire travailler plus longtemps, tout en se dotant, en même temps, d'un double outil : le point et l'âge d'équilibre, outil redoutable permettant de baisser les pensions.

- *10 milliards d'euros sur 18 ans : le compte n'y est pas !* Non seulement le Ministre n'évoque que les professeurs, excluant les autres catégories de personnels dont les CPE, (ne sommes-nous déjà plus des fonctionnaires aux yeux du ministre ?) mais il oublie que rien que pour le rattrapage des effets du gel du point d'indice depuis 2010, il faudrait 7 milliards immédiatement. Les mesures PPCR, déjà insuffisantes, représentent 7 milliards d'euros sur 4 ans. Enfin, ne serait-ce que pour maintenir notre pouvoir d'achat avec le niveau d'inflation actuel, 14 milliards devraient être consacrés à la revalorisation du point d'indice d'ici 2037.

- *Retraites et revalorisation : un prétexte pour changer nos métiers !* Le ministre promet "une revalorisation salariale permettant de garantir un même niveau de retraite pour les enseignants que pour des corps équivalents de la fonction publique ". Pour cet exercice de communication écrite, le président (discours de Rodez), comme le ministre (à chaque interview), conditionnent clairement la revalorisation financière des enseignants à l'augmentation du temps de travail et à la redéfinition des métiers ! Alors que se multiplient déjà les injonctions managériales et les mensonges grossiers sur leur temps de travail, les CPE ne peuvent y voir qu'une raison supplémentaire de dénoncer ce marché de dupes, les déclarations sur le bien-être au travail sonnantes comme un nouveau signe de mépris.

- *Préparation de la rentrée 2020 : entre culot, cynisme et foire au mépris !* En plein mouvement social, le Ministère annonce suppressions de postes et dégradations des conditions d'enseignement. Alors même que les effectifs vont augmenter dans le second degré, le Ministre de l'Éducation Nationale avait annoncé la suppression de 400 emplois dans les collèges et lycées pour la rentrée 2020. Mauvaise surprise au CTM du 18 décembre 2019 : ce sont en réalité 820 emplois qui vont être supprimés entre janvier et mars. 350 sont mis « en réserve » pour être réinjectés au 3^{ème} trimestre, sous la forme de moyens provisoires pour couvrir « des besoins nouveaux » (ouverture de classe, nouveau groupe de spécialité, etc). Le maître mot est

devenu la flexibilité. La prétendue priorité du gouvernement ne prévoit aucune création de postes de CPE, d'AED, d'assistants sociaux, de PsyEN, d'infirmiers, de médecins scolaires, d'agents administratifs.

Le SNES-FSU continue de revendiquer l'abandon de projet de réforme des retraites et une revalorisation déconnectée de la réforme sans contrepartie.

Certes le propos est long mais l'actualité sociale l'impose.

Pour en revenir au sujet du jour, nous notons 2 recours et 1 seule saisine de la CAPA.

La question de l'avis « à consolider » demeure cependant.

Nous alertons donc à nouveau sur l'absurdité de la pérennité des avis du Recteur, ne laissant aucun espace à la valorisation de la réflexion et de l'évolution dans l'exercice de notre métier.

L'appréciation finale à l'issue du rendez-vous de carrière doit tenir compte de l'ensemble de la carrière, ce qui trop souvent n'est pas le cas. Les CPE peuvent être amenés à payer des conflits récents avec les chefs d'établissement, malgré une évaluation positive tout au long de leur carrière. C'est le dernier qui parle qui l'emporte.

Nous souhaitons également rappeler, comme l'année passée, notre attachement à notre circulaire de mission, qui n'est pas un catalogue mais un document de référence pour tous, affirmant le sens de l'activité éducative et les responsabilités propres et partagées. Rappelons également que la vie scolaire n'est pas un « service », que le projet vie scolaire n'a aucune existence réglementaire et ne peut-être qu'un axe du projet d'établissement. Rappelons que le cœur de notre métier reste le suivi des élèves, suivi rendu chronophage par la complexité des situations et les réformes successives, creusées d'inégalités croissantes. Nous étonnons de trouver des intitulés du PAF identiques à ceux de l'année précédente. Être perplexes lorsque des collègues, très inquiets, nous interpellent pour leur rendez-vous de carrière au sujet d'informations et documents à fournir : « projet de service vie scolaire formalisant l'organisation et le fonctionnement du service vie scolaire », « projet vie scolaire formalisant la contribution de l'équipe vie scolaire à la mise en œuvre de la politique éducative de l'établissement », « rapport d'activité ».

Les élus du SNES-FSU continueront de représenter les intérêts de chacun et de tous, à agir pour assurer le respect des statuts, pour assurer l'équité et la transparence des opérations de carrière dans les CAPA, tant qu'elles existent .

Le SNES-FSU appelle l'ensemble des personnels à participer aux actions locales jeudi 23 janvier au soir et à se mobiliser vendredi 24 janvier 2020.